



Mensuel • 34^e année • n° 369 - Avril 2013

Sommaire

Nouvelles des Églises adventistes

- 2 Zwolle, Overijssel, Pays-Bas, - Aux Pays-Bas, la croissance de l'Église repose sur l'identité de la société.
- 2 Clapier, France – Chorale de qualité présentée aux résidents du Foyer du Romarin.
- 3 Paris, France - Assemblée générale de l'Union franco-belge
- 3 Yaoundé, Cameroun – Conséquences du coup d'État.

Protestantisme international

- 4 Pays-Bas – Une émission de télé-réalité protestante pour promouvoir la quête de Dieu.
- 4 Paris, France – Le phénomène évangélique.

Liberté religieuse

- 4 Silver Spring, Maryland, États-Unis - Au Pakistan, la populace brûle des maisons dans un accès de violence anti-chrétienne.
- 5 Paris, France – Racisme, antisémitisme et xénophobie 2012, inquiétante montée de l'intolérance.
- 5 Paris, France - Vers une extension du principe de laïcité ?

Société

- 6 États-Unis - Trop d'information nuit à la santé.
- 7 Bruxelles, Belgique - Les cours de religion ne seraient pas obligatoires.
- 7 Genève, Suisse - À quoi sert-il d'enseigner les religions à l'école ?
- 7 Paris, France - Les « débaptisations » sont en hausse.
- 8 Paris, France - Le Grand rabbin de France, Gilles Bernheim n'est pas agrégé de philosophie.

Bulletin publié par le Service de presse adventiste

(Service de communication adventiste francophone)
BP 100
30, avenue Emile-Zola
77193 Dammarie-lès-Lys Cedex, France
Rue Ernest Allard, 11-13
1000 Bruxelles, Belgique
19, Chemin des Pépinières
1020 Itensis, Suisse

Rédaction :
Tél. : 01 64 798700 - fax : 01 64 798719
E-Mail : communications.ulb@adventiste.org
Site web : www.adventiste.org

Les communiqués peuvent être reproduits avec mention de la source : BIA

Directeur de publication
Jean-Paul BARQUON

Rédaction
Jean-Paul BARQUON

Correspondants
Emmanuel LOPES
Jacques RASE
Christophe MICHEL
Dominik FRIEDLI

Secrétariat d'administration
Olivia LAMBERT

Nouvelles des Églises adventistes

(ANN - Zwolle, Netherlands - Jóhann E. Jóhannsson and Ansel Oliver/BIA) - Dammarie-les-Lys, France
Zwolle, Overijssel, Pays-Bas, - Aux Pays-Bas, la croissance de l'Église repose sur l'identité de la société.

Wim Altink, le président de l'Union Néerlandaise adventiste, a déclaré qu'au cours de ces dernières années, « *l'Église adventiste des Pays-Bas s'est embarquée, délibérément, dans un programme d'implantation d'églises, de celles qui serviraient les besoins cruciaux de la communauté pendant des années, avant qu'un membre d'Église ne puisse partager l'évangile aux nouveaux arrivants.* »

Ce n'est donc même pas la peine de songer à évoquer des textes bibliques ou des doctrines adventistes complexes dans l'évangélisation. Pour des hollandais nés en Europe, c'est un véritable défi que les pousser à envisager la possibilité de l'existence de Dieu, déclare **Wim Altink**, en parlant des difficultés rencontrées pour mener à bien l'évangélisation aux Pays-Bas.

Aux Pays-Bas, l'Église adventiste compte 5 600 membres et possède un solide programme d'implantation d'églises. Son taux de croissance annuelle est d'environ 4%. Il y a 60 églises : sept d'entre elles ont vu le jour au cours des huit dernières années. Des douzaines de congrégations sont en chantier.

L'Église adventiste dans ce pays est culturellement diversifiée. 50 % sont des hollandais de pure souche. Environ un tiers des membres sont des descendants de hollandais venus des Caraïbes, 10% sont des descendants indonésiens et la plupart du reste sont d'origine africaine, plus précisément d'origine ghanéenne.

Le pasteur **Ted N. C. Wilson**, président de l'Église adventiste mondiale, a assuré une prédication au Centre de conférences de Ijsselhallen à Zwolle, Overijssel, Pays-Bas, le samedi 9 mars.

La méthode d'évangélisation des Pays-Bas a été présentée au président **Ted N. C. Wilson**. Dans son sermon, du sabbat matin, il a félicité les membres pour leur engagement envers Dieu, au sein d'une société, majoritairement indifférente à l'égard du christianisme. « *Bien que vous vous sentiez isolés au sein d'une société post-moderne et sécularisée, sachez que vous faites partie de la grande famille de l'Église* » a déclaré **Ted Wilson** aux quelques 3 000 personnes qui s'étaient rassemblées dans le Centre de conférences de Ijsselhallen, à Zwolle.

Ainsi aux Pays-Bas, l'évangélisation requiert une approche unique, faite sur mesure ; une approche susceptible de mettre des années avant de porter des fruits au sein de la communauté. « *Nous ne pouvons nous contenter de prêcher,* » a déclaré **Wim Altink**. « *Nous avons besoin de communautés qui mettent en pratique les œuvres de Dieu en premier lieu, bien avant de pouvoir prêcher à ce sujet.* »

C'est pour cette raison que les dirigeants se réfèrent aux congrégations adventistes, telles que celle de Delft qui a vu le jour après que des travailleurs sociaux antillais aient servi au sein de la communauté, d'où l'exercice d'un ministère auprès de mères adolescentes. Le

groupe a fondé la Fondation Alivio, qui a attiré l'attention et l'assentiment des autorités civiles, et cet effort a permis par la suite l'implantation d'une église. Les dirigeants considèrent cette congrégation comme un modèle pour les implantations d'églises au sein de la communauté, par le biais du service.

(...)

« *Je suis très reconnaissant envers Dieu pour cette diversité culturelle au sein de l'Église,* » a déclaré **W. Altink**. « *Il existe une bonne entente entre eux.* »

La croissance de l'Église aux Pays-Bas est due largement aux populations qui ont immigré. Auprès de hollandais de pure souche, cela peut prendre 10 à 20 ans avant de pouvoir implanter une petite église de 15 à 20 membres. Un nouveau converti peut prendre au moins six ans avant de se faire baptiser, déclarent les dirigeants.

Inversement, l'implantation d'une nouvelle Église au sein de la population immigrée peut prendre trois ans avec un taux d'affluence d'environ 100 membres par semaine. « *La sécularisation parmi les hollandais d'origine est différente et bien plus sévère que celle qui sévit en Europe Centrale ou aux États-Unis* » a déclaré **Rudy Dingjan**, coordinateur d'implantation d'Églises au sein de l'Union.

« *Dans ce pays, vous devez commencer avec un christianisme de base,* » a déclaré **R. Dingjan**. « *Par exemple, si nous montrons trois croix exposées dans un musée à un groupe d'écoliers en leur déclarant que Jésus est sur celui qui se trouve au centre, cela n'évoque rien chez eux, ils ne savent pas à quoi l'on fait référence. C'est parce que les grands-parents ont cessé de se rendre à l'Église, leurs parents n'y sont jamais allés et ils sont élevés sans aucune notion de ces choses.* » **W. Altink** a déclaré que l'Union a récemment embauché un pasteur afin de servir en tant que directeur, à temps partiel, pour un ministère de gestion afin d'améliorer le sens du partage.

(Foyer du Romarin/BIA) – Dammarie-les-Lys, France
Clapier, Montpellier, France – Chorale de qualité présentée aux résidents du Foyer du Romarin.

Depuis plus de 20 ans, le Foyer du Romarin à Clapiers offre à ses résidents le concert annuel de la chorale protestante de Montpellier. Placée sous la direction de **Jean-Pierre Nougier**, cette chorale existe depuis 30 ans et a développé un répertoire très diversifié, allant d'Haendel à Mozart, en passant par Offenbach et D.A. Robles (El condor pasa).

Et cet après-midi de concert est toujours un grand moment de partage et de convivialité entre choristes, résidents et familles. Cette année, une fois n'est pas coutume, le concert a d'ailleurs été précédé du verre et du goûter de l'amitié à l'occasion duquel les membres de la chorale ont pu apprécier les prouesses des ténors et virtuoses de la cuisine. Et après ce magnifique concert, nombreux ont été les résidents qui ont adressé leurs chaleureux remerciements à la chorale en espérant les retrouver l'an prochain.

(BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Paris, France – Assemblée générale de l'Union franco-belge

L'assemblée administrative de l'UFB se tiendra au Centre Valpré à Écully, près de la ville de Lyon, du vendredi 26 avril au mercredi 1^{er} mai 2013. Plusieurs invités se joindront aux 130 délégués des fédérations d'Églises de cette Union. Le thème portera sur « *La grâce rédemptrice* ». Plusieurs changements sont attendus puisque le président **Jean-Claude Nocandy** a été récemment nommé à la direction de la maison d'édition Vie et Santé.

(*Abraham Bakari CAUM/ANN/BIA*) – Dammarie-les-Lys, France

Yaoundé, Cameroun - Conséquences du coup d'État

Le grand pillage qui a eu lieu dans la capitale de la République Centrafricaine ce dimanche, n'a pas affecté les opérations de l'Église adventiste du septième jour, mais plusieurs incidents qui se sont produits au cours des derniers mois ont eu un impact sur quelques employés de l'œuvre, alors que la guerre civile perdure.

L'Église adventiste a organisé une marche pour la paix au début de ce mois, dans ce pays africain enclavé, mais au mois de janvier, un employé de l'œuvre a été passé à tabac et un pasteur a été arrêté par des soldats rebelles pour une erreur d'identité.

Des communiqués de presse indiquent que le président de la République Centrafricaine, **François Bozize**, a fui le pays durant le week-end, incitant le leader rebelle de la Seleka, **Michel Djotidia**, à s'auto proclamer président.

Selon l'Agence Reuters, plus d'une douzaine de troupes sud-africaines appuyant le président, ont trouvé la mort au cours de la prise de la ville par les rebelles. C'est le dernier coup d'État en date, pour ce pays qui est connu pour ses transitions de leadership de ce genre, depuis son indépendance de la France, en 1960.

James Kouedi, trésorier à la Mission adventiste de Centrafricaine, a déclaré qu'on avait encouragé les membres d'Églises à regagner leur domicile après le service de culte de samedi, alors que les rebelles envahissaient la ville.

Le président de cette Mission, le pasteur **Gueret Jean Jacques**, rapporte que l'ordre semble retourner petit à petit, dans la capitale, Bangui, qui abrite quelques 600 000 habitants. Au cours d'un entretien téléphonique, il a déclaré qu'il subsistait toujours quelques troubles mineurs et quelques problèmes liés à la sécurité ; par ailleurs, l'eau et l'électricité ont été coupées depuis samedi.

Ce pays compte plus de 10 300 adventistes, qui sont desservis par 6 pasteurs et 10 pionniers de Mission Globale. Les événements qui ont eu lieu ces derniers jours sont le résultat d'une situation qui couvait depuis l'année dernière. La rébellion de la Seleka, mot qui veut dire « Alliance » ou « Solidarité » dans la langue locale, le sango, s'était étendue, avant qu'un accord de paix ne soit signé avec le gouvernement au mois de Janvier. Cet accord ne tarda pas à voler en éclats, donnant ainsi

lieu à ces combats actuels.

Jean Jacques Gueret a invité les membres d'Églises et ceux de la communauté à se joindre à une marche pour la paix au début de ce mois. Environ 500 personnes ont pris part à cette marche d'une demi-journée.

Aucun membre n'a été tué au cours de ce conflit, bien que certains aient été blessés. En décembre, dans la ville de Bambari, la maison du pasteur **Mavoulet Marious** et de sa famille, a été touchée par une roquette et des coups de feu. Personne ne fut blessé.

En Janvier, **Mavoulet Marious** a été arrêté, après que des rebelles aient confondus son uniforme de scout adventiste avec celui de l'uniforme militaire gouvernemental. On ne tarda pas à le relâcher.

Dans la ville de Sibut, un pionnier de la Mission, **Ngate Benjamin**, a été passé à tabac par des soldats rebelles et fut blessé, allant jusqu'à perdre une dent. Il abritait un membre d'Église qui servait au sein de l'armée gouvernementale. L'homme apprit la nouvelle et se rendit à l'armée rebelle, afin que **Ngate Benjamin** soit relâché. Les dirigeants des Églises déclarent, qu'hormis ces incidents isolés, les activités de l'Église n'ont pas été perturbées.

L'Église adventiste du septième jour, s'est implantée dans ce pays en 1960, par le biais du travail missionnaire du pasteur **Jean Kempf** et de sa femme.

Bien que le pays soit riche en dépôts minéraux, en huile et en pierres précieuses, la pauvreté extrême qui sévit est un grand défi pour l'évangélisation. La Mission n'est pas autonome et dépend des subventions.

Au cours des dernières années, plusieurs étudiants ont été envoyés à l'Université adventiste de Cosendai de Nanga Eboko, au Cameroun, afin d'étudier la Théologie et l'Éducation. Quelques-uns des dirigeants de la Mission ont entrepris des programmes d'études par le biais de l'Université adventiste d'Afrique.

Quelques points forts pour l'Église incluent un collège adventiste à Bangui, une institution locale de renom, qui propose des programmes à l'intention des écoles primaires et secondaires. Il y a quelques 500 étudiants d'inscrits.

De plus, le gouvernement a récemment fait don à l'Église adventiste de 30 hectares de terrain pour y construire une université adventiste, à la périphérie de Bangui, et 3 hectares additionnels pour y faire construire de nouveaux bureaux pour l'Union.

On s'attend à ce que Bangui, devienne le quartier général d'une nouvelle Union administrative au sein de la dénomination, vers la fin de cette année. Cette union devrait s'appeler « *L'Union des Missions du Centrafrique* », dont ferait partie le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad. Le Cameroun qui fait à présent partie de cette Union, devrait devenir une seconde Union.

Protestantisme international

(Actu-chrétienne/Paul Ohlott/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Pays-Bas – Une émission de télé-réalité protestante pour promouvoir la quête de Dieu.

Aux Pays-Bas, une chaîne de télévision protestante, *Evangelische Omroep* (EO), diffuse une émission de télé-réalité au concept inédit.

« Elles sont cinq. Deux mannequins, deux actrices et deux chanteuses. Plus habituées des plateaux de télévision et des podiums que des confessionnaux et des chapelles, ces célébrités néerlandaises ont accepté de se prêter au jeu de la télé-réalité pour passer plusieurs semaines dans un très vieux monastère situé à Oosterschouut, près de Breda, dans le sud du pays », explique le site *Fait-religieux.Com*, qui s'est intéressé à cette étrange émission.

Et le succès est au rendez-vous ! À tel point que dès la diffusion du premier épisode, la communauté du Chemin-Neuf, qui occupe l'abbaye, a été « inondée de courriels et d'appels téléphoniques pour des demandes de retraite », assure Soeur **Ruth**, membre de la communauté.

Les participantes ne sont pas « particulièrement croyantes », mais sont en recherche. Pour tenter de trouver Dieu, **Kim Feenstra**, **Lieke Van Lexmond**, **Sanne Vogel** et **Elle Bandita**, respectent le vœu de silence absolu, à l'exception d'une heure de conversation spirituelle par jour, suivant ainsi l'exemple de **Ignace de Loyola**, le fondateur de la Compagnie de Jésus.

(Actu-chrétienne/Paul Ohlott/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Paris, France – Le phénomène évangélique.

En ce début d'année 2013, Labor et Fides a publié un nouvel ouvrage sur *Le phénomène évangélique*. Une enquête sociologique menée par **Jörg Stolz**, **Olivier Favre**, **Caroline Gachet** et **Emmanuelle Buchard**.

C'est en Suisse que ce collectif de sociologues a mené son enquête sur ce phénomène qui connaît un développement à l'échelle mondiale. En terre helvétique, le nombre de chrétiens évangéliques a triplé au cours de ces trente dernières années. Ils représentent, désormais, environ 3% de la population.

Afin de percer à jour cette nébuleuse, plus de mille questionnaires ont été distribués à des chrétiens qui se reconnaissent du culte évangélique, et près d'une centaine d'entretiens ont été réalisés avec ces disciples du Christ marqués par une foi engagée, un dynamisme impressionnant et une interprétation souvent littérale de la Bible.

Selon **Clément Lefranc**, auteur d'une critique dans la revue « *Sciences Humaines* » (Avril 2013, N°247), ce livre permet de comprendre que « les évangéliques sont ouverts au monde et ne ménagent pas leur énergie pour convertir ceux qui ne croient pas encore. Mais il existe parmi eux différents profils : les conservateurs, les classiques et les charismatiques, qui entretiennent des rapports variés au culte et au monde. Tandis que les premiers sont avant tout attirés par le recueillement

et les rites intimistes, les deuxièmes sont les plus ouverts idéologiquement tout en étant très attachés à la famille. Les derniers sont davantage portés dans leur croyance par l'émotion du croire et la chaleur de la communauté ».

Toujours selon la critique de **Clément Lefranc**, cet ouvrage explique également que l'essor de l'évangélisme, en Suisse comme dans le monde entier, se comprend par le fait que ces Églises savent « créer une identité collective structurante », contrairement à « ces bureaucraties déclinantes que sont les traditionnelles églises protestantes et catholiques ».

Liberté religieuse

(ANN/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Silver Spring, Maryland, États-Unis - Au Pakistan, la populace brûle des maisons dans un accès de violence anti-chrétienne.

Des résidents d'une communauté chrétienne dans l'Est du Pakistan, dont des adventistes du septième jour, sont encore sous le choc après que la population ait brûlé leurs maisons et bureaux, affirmant qu'ils avaient tenu des propos insultants à l'encontre du prophète **Mohammed**.

Les troubles ont commencé la première semaine de mars, après la circulation d'un rapport alléguant qu'un jeune chrétien avait commis un blasphème à l'encontre du prophète de l'Islam. Dès le 9 mars, la situation a connu une escalade et des milliers de contestataires ont commencé à incendier des propriétés appartenant à des chrétiens, dans la région de Lahore.

Bien que certains résidents aient été blessés, on n'a enregistré aucune perte en vies humaines. La plupart des chrétiens avaient déjà pris la fuite suite à des menaces de violence et aux avertissements de la police, a déclaré un représentant de l'Église adventiste au Pakistan.

Cependant, des propriétés de l'Église et la maison de certains membres ont subi des dommages considérables, déclarent différents responsables d'Églises. La maison du pasteur local, **Afzal Bhatti** et de sa famille a été détruite, ainsi que les maisons et les biens d'une quarantaine d'autres familles adventistes.

Des recueils de chants, des Bibles et des équipements de sonorisation de l'Église adventiste locale ont été brûlés, mais le bâtiment lui-même a subi des dégâts mineurs causés par l'eau, alors que les pompiers s'activaient pour contenir les foyers d'incendie avoisinants, a déclaré quelqu'un de l'équipe d'évaluateurs adventistes. Au moins 170 maisons et bureaux ont été incendiés, selon des communiqués de l'*Associated Press*.

Afzal Bhatti et sa famille faisaient partie de ceux qui ont évacué leur maison, alors que la populace se dirigeait vers leur quartier.

« Dans sa hâte, le pasteur Bhatti a laissé son portable et sa carte d'identité, » a déclaré un représentant de l'Église, ajoutant qu'un contestataire lui a violemment enlevé ses lunettes alors qu'il s'enfuyait.

Au début de cette semaine, le gouvernement de l'État

du Panjab s'est engagé à dédommager chaque famille affectée par une somme équivalente à 2 000 \$. Depuis, le gouvernement fédéral pakistanais a promis une somme additionnelle de 5 000 \$ par famille.

L'Église adventiste et ADRA Pakistan étudient la situation et prêtent assistance aux membres affectés de la communauté chrétienne. Moins de 5% de la population pakistanaise est chrétienne et le blasphème à l'encontre du Coran ou du prophète **Mohammed** peut même conduire à la peine de mort. Les experts en matière de liberté religieuse ont remarqué que cette loi était souvent utilisée en guise de répression contre les minorités religieuses ou pour des motifs de disputes à titre personnel.

En 2011, **Salman Taseer**, un homme d'affaires pakistanais et **Shahbaz Bhatti**, le seul chrétien du cabinet pakistanais, ont été assassinés à cause de leur opposition à la législation contre le blasphème. Les défenseurs de la liberté religieuse ne cessent de demander avec insistance au Pakistan d'assouplir son contrôle rigide en ce qui concerne la diffamation de la religion.

« *Nous nous sommes toujours opposés avec vigueur contre cette loi pakistanaise en ce qui concerne le blasphème, car elle est la source de tant d'injustices, tout particulièrement à l'encontre des minorités religieuses et des dissidents musulmans,* » a déclaré **John Graz**, secrétaire général de l'IRLA (Association internationale pour la liberté religieuse).

« *Tous les défenseurs de la liberté religieuse devraient exprimer leur solidarité aux familles affectées et encourager le gouvernement à réformer sa législation,* » a-t-il conclu.

(CNCDH/BIA) – Dammarie-les-Lys, France

Paris, France – Racisme, antisémitisme et xénophobie 2012, inquiétante montée de l'intolérance.

Publié le 21 mars 2013, le rapport 2012 « *racisme, antisémitisme et xénophobie en France* » de la Commission nationale consultative des Droits de l'homme (CNCDH) dresse le portrait d'une société française qui « *semble plus perméable aux phénomènes d'intolérance et de racisme* ». L'année 2012 se caractérise aussi par « *un retour inquiétant de l'antisémitisme et confirme par ailleurs l'augmentation du nombre des actes dirigés contre les personnes de religion musulmane* ». Une situation que la CNCDH juge préoccupante.

Segmentée, marquée par des difficultés du « *vivre ensemble* », traversée par des phénomènes communautaires croissants, en proie à une importante crise identitaire, la société française semble plus perméable aux phénomènes d'intolérance et de racisme.

Avec toute la prudence qu'impose le maniement de chiffres dont l'interprétation demande de la nuance, on peut néanmoins s'inquiéter cette année à la fois des résultats des enquêtes quantitative et qualitative conduites par la CNCDH, et des chiffres de la violence raciste, antisémite et antimusulmane présentés par le ministère de l'Intérieur. L'année 2012 témoigne d'un retour alarmant de l'antisémitisme et confirme la montée des actes dirigés contre les personnes de confession musulmane. Les enquêtes de la Commission quant à elles montrent, pour la troisième année consécutive,

qu'au sein de la société française la tolérance recule, que les sentiments xénophobes se diffusent, que nos concitoyens s'interrogent de plus en plus sur la possibilité d'un « *vivre ensemble* », qu'ils croient menacé par la montée des communautarismes.

Face à ces signaux inquiétants, face à des phénomènes complexes, la CNCDH cherche, à travers ce rapport, à faire preuve d'objectivité en mesurant et en analysant l'ensemble des données à sa disposition, avec tout le recul nécessaire. Elle remplit avec ce rapport une double fonction de veille et de proposition, afin de faire progresser la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

(*Le monde des religions/BIA*) – Dammarie-les-Lys, France

Paris, France - Vers une extension du principe de laïcité ?

L'affaire Baby-Loup a relancé le débat sur le port de signes religieux dans des entreprises privées. Alors qu'une écrasante majorité de français est pour leur interdiction, **François Hollande** a évoqué une piste législative.

Plus de huit français sur dix sont favorables à l'interdiction du voile dans les entreprises privées accueillant du public. C'est le constat de deux sondages, parus presque en même temps. Selon l'IFOP (Institut français d'opinion publique), en effet, 84% des personnes interrogées sont opposées au port du foulard islamique dans les commerces, les supermarchés, les cabinets médicaux, les écoles privées ou encore les crèches. Seules 12% se disent indifférentes, et 4% y sont favorables. La même semaine, un sondage BVA avançait lui le chiffre de 86% de français favorables à une loi interdisant « *le port de signes religieux ostensibles dans les lieux où l'on s'occupe des enfants ou les entreprises privées. Ces chiffres, très tranchés, sont quasi-identiques à ce que nous mesurons en octobre dernier* », remarque l'IFOP. De plus, le phénomène semble généralisé. Les écarts « *sont inexistantes entre hommes et femmes (84% d'opposés dans les deux cas) et peu marqués selon les générations (76% parmi les moins de 35 ans contre 86% auprès des 65 ans et plus) ou les catégories sociales (82% d'opposés parmi les CSP + contre 87% dans les milieux populaires).* » Le dénominateur commun : la plupart des français pensent que le monde du travail est astreint au principe de laïcité, au même titre que les administrations ou les écoles publiques. Or, il n'en est rien.

C'est le serpent de mer du débat sur la laïcité. Comme le rappelle Le Monde, le rapport **Stasi** proposait déjà, en 2003, qu'une « *disposition législative, prise après concertation avec les partenaires sociaux, permette aux chefs d'entreprise de réglementer les tenues vestimentaires et le port de signes religieux, pour des impératifs tenant à la sécurité, aux contacts avec la clientèle, à la paix sociale interne* ». Même topo entre 2010 et 2011 : le Haut conseil à l'intégration (HCI) préconisait que « *l'indifférence religieuse* » soit « *préservée dans le cadre de l'entreprise* ».

Le HCI a proposé d'insérer dans le code du travail un article pour que « *les entreprises puissent intégrer dans*

leur règlement intérieur des dispositions relatives aux tenues vestimentaires, au port de signes religieux et aux pratiques religieuses dans l'entreprise (prières, restauration collective, etc.) au nom d'impératifs tenant à la sécurité, au contact avec la clientèle ou la paix sociale interne ». En janvier 2012, une nouvelle proposition de loi a été déposée, visant « à étendre l'obligation de neutralité à certaines personnes ou structures privées accueillant des mineurs ».

Dernièrement, le député UMP **Éric Ciotti** a proposé de « modifier le code du travail pour donner la possibilité aux chefs d'entreprise, dans le cadre du règlement intérieur, de réglementer l'expression d'opinion, y compris religieuse, au sein de l'entreprise ». Cette initiative fait écho à l'annulation du licenciement d'une employée voilée de la crèche privée Baby-Loup, par la Cour de cassation. La plus haute juridiction française a ainsi rappelé la différence entre l'espace public d'État et le secteur privé, auquel appartient la crèche.

Pourtant, les choses ne sont pas forcément aussi tranchées dans la réalité. Interrogé sur le sujet, le président de la République **François Hollande** a fait remarquer que des structures privées reconnues d'utilité publique dépendaient parfois du financement de l'État, jusqu'au trois quarts pour certaines d'entre elles. Dans ce cas, a-t-il indiqué, il serait éventuellement possible d'étendre l'application du principe de laïcité. Un nouveau projet de loi pourrait donc être élaboré en ce sens. Réponse dans les mois qui viennent.

Société

(Zaman France/Tugba Kaplan/BIA) - Dammarie-les-Lys, France

États-Unis - Trop d'informations nuit à la santé.

L'expert américain en technologie Clay A. Johnson brise toutes les idées reçues avec son livre intitulé *Le régime informationnel*. D'après lui, le flux rapide d'informations qui se répand en Turquie et dans le monde n'est rien d'autre que de l'« *obésité informationnelle* ». Si la plupart des gens sont rapidement convaincus et ne ressentent pas le besoin de vérifier l'information, c'est un fait que la pollution informationnelle entraîne une réelle bipolarisation. La solution à ce problème passe par le « *régime informationnel* », concept créé par **C. Johnson** et dont il a fait le titre de son dernier ouvrage.

D'après **Clay Johnson**, les individus doivent être aussi exigeants en matière d'information, et en particulier de médias, qu'ils ne le sont dans le cadre d'un régime, sur la qualité, la quantité et le mode de préparation des aliments. Alors qu'un régime alimentaire est individuel, c'est dans le cadre d'un régime social que doivent être traités, filtrés, les flux d'informations auxquels sont soumis les individus. **C. Johnson** pense que l'information a toujours joué un rôle essentiel au cours de l'histoire et, qu'à l'ère de l'information, un tel régime est d'autant plus nécessaire. Il affirme que les informations superflues provoquent une « *obésité informationnelle* » ou la désinformation, tout comme la malbouffe provoque l'obésité. Il précise ainsi : « *Nous nous préoccupons de la nature des aliments que nous mangeons et nous ne recherchons la composition. Je ne comprends pas*

pourquoi nous ne nous soucions pas de la source, de la provenance des informations que nous consommons ». D'après **C. Johnson**, depuis l'apparition des technologies de l'information, une relation s'est mise en place entre le pouvoir, l'écriture et l'information, relation qui évolue rapidement. La science cognitive et la neuroscience ont par ailleurs démontré que les individus sont fortement influencés par la consommation d'informations inutiles.

Yasemin Inceoglu, qui enseigne au sein du département Communications de l'université de Galatasaray, affirme que Le régime informationnel, ouvrage destiné à former des consommateurs d'informations avertis, connaît un grand succès ces derniers temps. « *Cet ouvrage montre (par exemple) qu'une apnée de courriels peut provoquer une augmentation de 15% du rythme cardiaque et que le risque d'une perversion de la perception de la réalité augmente chez les personnes qui ne suivent pas un régime informationnel, comme ces individus qui deviennent obèses parce qu'ils font une consommation excessive de nourriture.* » Rappelant les théories de **Lazarsfeld** et **Merton**, **Yasemin Inceoglu** souligne que les médias ont par ailleurs un effet anesthésiant : « *Nous devenons passifs et restons sans réaction. Même si nous nous donnons bonne conscience avec des informations incomplètes ou déformées qui nous sont transmises au sujet des problèmes quotidiens, nous perdons totalement notre sens critique.* »

(Le monde des religions/BIA) - Dammarie-les-Lys, France

Bruxelles, Belgique - les cours de religion ne seraient pas obligatoires.

Trois constitutionnalistes ont estimé que les élèves peuvent être dispensés de suivre des cours de morale ou de religion, si cela heurte leur propre conviction.

La Constitution belge impose-t-elle aux élèves de suivre des cours de religion ou de morale à l'école ? Non, ont répondu trois spécialistes du droit constitutionnel au Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ils étaient invités en commission de l'Éducation à commenter une proposition de loi du député **Richard Miller**, visant à introduire un cours de philosophie et d'histoire culturelle des religions dans le programme du troisième degré de l'enseignement secondaire (l'équivalent de la classe de troisième en France).

Actuellement, les élèves doivent choisir entre un cours de religion et un cours de morale non confessionnelle. Des associations de parents et des laïcs demandent depuis longtemps que cette situation change, notamment parce que les enfants se retrouvent regroupés par confession et sont obligés de s'identifier religieusement dès le plus jeune âge.

Début 2012, la ministre de l'enseignement obligatoire, **Marie-Dominique Simonet**, a relancé le débat en proposant la création d'un tronc commun à tous ces cours. Des opposants au projet ont objecté que c'était contraire à l'esprit du Pacte scolaire, inscrit dans la Constitution.

En effet, l'article 24 dispose que « *les écoles organisées par les pouvoirs publics offrent, jusqu'à la fin de l'année scolaire, le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non*

confessionnelle ». Mais, selon les constitutionnalistes auditionnés par la commission, il faudrait également prévoir une possibilité d'exemption pour les parents qui ne se reconnaissent ni dans l'un, ni dans l'autre. Littéralement : si le royaume de Belgique est obligé de proposer ces cours, rien ne contraint les principaux intéressés à les accepter... « *La voie est ouverte pour de nouveaux cours ou des alternatives à ceux qui existent déjà* », estime **Christian Behrendt**.

Dès lors, deux possibilités sont principalement évoquées : dispenser les élèves qui le souhaitent d'assister à ces cours, par exemple en les proposant en début ou en fin de journée ; ou proposer à la place un cours de philosophie et d'histoire des religions, visant à développer la pensée rationnelle, la culture générale et la citoyenneté. Principal obstacle au projet : la question du financement.

Le Temps, Wolfram Weisse/Protestinfo/BIA - Dammarie-les-Lys, France

Genève, Suisse - À quoi sert-il d'enseigner les religions à l'école ?

Professeur à l'Université de Hambourg, **Wolfram Weisse** montre que les jeunes d'Europe s'intéressent – contre toute attente – aux phénomènes religieux et sont sensibles aux différences culturelles qui en découlent. Ainsi sont-ils « *capables de suivre le chemin du dialogue plutôt que celui de l'enfermement et du repli sur soi* ». On a longtemps présupposé, en Europe, que la religion était marginalisée voire bannie de la vie publique du fait d'une sécularisation croissante. C'est le contraire qui est vrai. Dans les sociétés européennes en mutation, l'importance des religions ne cesse d'augmenter. (...)

Ces dix dernières années, tous les pays d'Europe ont connu le développement croissant d'une pluralité de langues, d'origines ethniques et religieuses au sein de leur population. Ces changements appellent de nouvelles réponses afin que la diversité soit un atout pour la cohabitation humaine et non un motif de ma lentes, d'exclusion et d'hostilité.

L'école est naturellement au centre de cette problématique. Cela d'autant plus qu'il existe une corrélation entre l'enseignement des religions et l'attitude politique. Au plan de la recherche, c'est évident : moins on l'enseigne, plus il est probable que les différences religieuses soient exploitées à des fins de mobilisation politique.

La coexistence pacifique entre individus de différentes cultures et origines religieuses suppose au moins deux conditions : d'abord une connaissance de cette diversité et, sur cette base, une reconnaissance des uns par les autres. Voilà un devoir d'une société civile, qui doit être ancré dans l'éducation.

Pour cette raison, l'enseignement relatif aux religions est plus que jamais important en Europe. Comme d'autres pays, la France a pris l'initiative de développer un enseignement des faits religieux dans l'école laïque. Le choix du canton de Genève, dans lequel l'enseignement de grands textes prend en compte la diversité religieuse et culturelle de ses élèves, est aussi une bonne façon de traiter des questions de religions à l'école laïque. C'est un bon exemple de laïcité d'intelligence

qui ne se veut plus ignorante des faits religieux.

Aborder le fait religieux au niveau européen

Ces dernières années, la formation en matière de religions a retenu une attention croissante au niveau européen. (...)

L'objectif était de mieux savoir ce que les élèves connaissent des faits religieux, s'ils estiment que le fait d'en parler est plutôt susceptible d'améliorer le dialogue ou, au contraire, de favoriser les conflits. Nous voulions recueillir leurs idées sur la façon de traiter des thèmes religieux à l'école. Que nous ayons obtenu des réponses différentes n'est guère étonnant, puisque notre recherche s'effectuait aussi bien en Estonie et en Russie qu'en France ou en Espagne.

Mais ce que les résultats ont en commun malgré les préjugés, c'est, de manière générale, la grande conscience des différences culturelles et religieuses qu'ont les jeunes. Ceci est encourageant parce que cela indique que les jeunes Européens sont capables de suivre le chemin du dialogue plutôt que celui de l'enfermement et du repli sur soi. S'ils estiment que les religions peuvent être source de conflits, ils sont d'avis qu'il serait tout à fait possible de vivre en paix avec des hommes et femmes de différentes religions en Europe.

Sortir de l'enfermement ou de l'ignorance

Afin qu'une telle possibilité puisse être saisie, l'école doit offrir un espace pour mieux connaître le rôle des religions. (...)

Cela ne peut fonctionner qu'à la condition d'une séparation de l'État et des religions.

« *Parler de religions à l'école, à quoi ça sert ?* » À mieux appréhender la diversité culturelle et religieuse qui existe dans nos sociétés, à mieux connaître l'origine de nos traditions tout en s'intéressant à d'autres modes de pensée, à favoriser l'apprentissage du dialogue et du respect entre individus, dans l'école comme dans la société. Cela sert clairement à renforcer la cohésion sociale au sein d'une population européenne de plus en plus diversifiée.

Il ne s'agit pas d'imposer un système unique d'enseignement relatif aux religions en Europe. Mais il est important que, quelles que soient les voies suivies par les systèmes éducatifs des différents pays, les élèves et les jeunes acquièrent une connaissance et une reconnaissance des différences. L'approche du canton de Genève a ouvert une voie tout à fait remarquable sur la façon d'atteindre cet objectif dans une école publique laïque au sein d'une démocratie en plein cœur de l'Europe.

(Le monde des religions/Fabien Trécourt/BIA) - Dammarie-les-Lys, France

Paris, France - Les débaptisations sont en hausse.

De plus en plus d'Européens demandent l'annulation de leur baptême. Si le phénomène reste marginal, il n'en est pas moins symbolique.

De plus en plus d'Italiens demandent à être débaptisés. S'il n'existe pas de statistiques officielles, le site Fait religieux s'est livré à un décompte minutieux : en 2009, « *environ 15 000 personnes avaient déjà demandé à être débaptisées.* » De 2009 à 2012, « *plus de 5 000*

nouvelles demandes ont été enregistrées ». En 2010, « *au mois d'avril, 500 formulaires de demande de débaptisation (...) avaient été téléchargés sur Internet.* », tandis qu'en décembre 2012, « *on atteignait les 6 000 formulaires téléchargés* ». La débaptisation — acte purement symbolique — consiste à exprimer la ferme volonté de ne plus appartenir à l'Église. Celle-ci n'est pas tenu « *d'effacer* » l'acte de baptême, qu'elle considère comme un sacrement irréversible, mais elle s'est vue obligée, par l'équivalent italien de la CNIL, de noter le souhait de ces personnes dans ses registres. Forte de cette décision de justice, l'Union des athées et agnostiques rationalistes (UAAR) a tout fait pour faciliter la procédure de débaptisation, en expliquant la marche à suivre sur Internet.

En France, un normand de 71 ans, **René Lebouvier**, a obtenu en 2011 du tribunal de Coutances que son nom soit rayé des registres paroissiaux et diocésains du baptême. L'évêque local a fait appel, rappelant que le baptême est un acte public : « *De même qu'il n'est pas possible à un individu de rayer son nom d'une archive ou de l'état-civil de sa mairie, l'Église n'a pas le droit d'effacer la trace historique d'un acte public comme le baptême* ». Aux dernières nouvelles, l'affaire n'est toujours pas tranchée.

Une première campagne de débaptisation s'est déroulée en 1996, à l'occasion de la visite à Reims du pape **Jean-Paul II**. Aujourd'hui, boosté par Internet, le phénomène s'est multiplié en Europe et dans le monde. D'après le quotidien La Croix, une enquête faisait état d'un millier de demande de débaptisations par an, en France, en 2008. « *Comparé aux 310 000 baptêmes célébrés chaque année en France, le phénomène demeure marginal. Mais le sujet reste sensible pour l'Église de France.* »

(L'EXPRESS.FR/BIA) - Dammarie-les-Lys, France
Paris, France - Le Grand rabbin de France, Gilles Bernheim n'est pas agrégé de philosophie

Moins d'une semaine après avoir reconnu que des passages de son livre *Quarante méditations juives* (Editions Stock, 2011) contenaient des textes plagiés, le Grand rabbin de France **Gilles Bernheim** est à nouveau sur le sellette de l'actualité avec, cette fois-ci, un mensonge sur sa formation universitaire et la découverte d'un nouveau plagiat.

Il n'est pas agrégé de philosophie, comme il l'a toujours laissé entendre, a révélé le site de *L'Express* vendredi 5 avril, information ensuite reprise par un grand nombre de médias. Et pourtant, toutes ses biographies l'affirment, sa notice du *Who's who* également. Un ouvrage publié en 2009 par le Consistoire central, et qu'il a préfacé, le présente comme agrégé de l'Université.

Et lorsqu'il a été décoré de la Légion d'honneur, à l'Élysée, le 3 mars 2010, le président **Sarkozy** a rappelé, à deux reprises, que **Gilles Bernheim** était agrégé de philosophie.

Vérification faite

« *Pourtant, selon nos informations, son nom n'apparaît dans aucune liste des reçus à ce concours, sans doute le plus prestigieux de l'Université française* » explique *lexpress.fr*. « *Ses biographies précisent parfois que Gilles Bernheim l'aurait obtenu "très jeune", certaines prétendant même qu'il aurait été "major" - c'est à dire reçu premier. Le grand rabbin étant né en 1952, nous avons donc consulté, dans les archives de la Société des agrégés de l'Université, tous les palmarès de l'agrégation de philosophie de 1968 à 1986. Pas la moindre trace de son nom.* »

Consulté par le Monde, le ministère de l'Éducation nationale a confirmé, de son côté, que le nom de **Gilles Bernheim** n'apparaissait pas sur ses listes officielles des titulaires de l'agrégation.

« *Gilles Bernheim aurait-il usurpé ce titre prestigieux, qui a beaucoup fait pour son aura intellectuelle au sein de la communauté juive, mais aussi au-delà ?* » interroge *L'Express*. **Blanche Lochmann**, présidente de la Société des agrégés, confie : « *ce genre d'usurpation est rarissime et, à vrai dire, je ne pourrais pas vous citer un seul autre cas* ». Contacté jeudi matin par *L'Express* à ce sujet, **Gilles Bernheim** n'a fourni aucune explication.

Cette affaire vient donc s'ajouter, à trois jours d'intervalle, à celle des plagiat finalement reconnus par **Gilles Bernheim** le 2 avril dernier et mis sur le compte d'un "nègre" peu scrupuleux. Et **Gilles Bernheim** de souligner alors : « *C'est la seule et unique fois que je me suis livré à un tel arrangement.* » Pourtant, nous dit *L'Express*, on vient encore de trouver deux pages plagiées dans son ouvrage *Le souci des autres : au fondement de la loi juive* (Calmann-Lévy), paru en 2002. C'est toujours le spécialiste des plagiat **Jean-Noël Darde**, un de ceux-là même qui ont découvert le plagiat des *Quarante méditations juives*, qui a fait cette découverte. Cette fois-ci, le grand rabbin a emprunté des passages à l'ouvrage *L'éloquence des larmes* (DdB), de **Jean-Loup Charvet**.

Communauté juive atterrée

Cette usurpation d'un titre d'agrégé et la découverte de ce nouveau plagiat sont-elles compatibles avec l'exercice d'un magistère moral tel que le grand rabbinat ? La question n'était plus un sujet tabou samedi dans la communauté juive « *atterrée* » nous dit le journal *Le Monde*. Le journal, qui a interrogé des membres de la communauté pour avoir ses réactions, s'est trouvé face à des interlocuteurs frappés par la « *stupeur* », la « *stupéfaction* », une réelle « *gêne* » et de la « *tristesse* ».

Commission paritaire	1111 G 88583	Abonnement d'un an	France	12 €
Dépôt légal	N° 79 – CAB – 019		Dom	13 €
	Préfecture de Seine-et-Marne		Tom	15 €
			CEE et Suisse	18 €
			Autres pays et abonnement en cours d'année : nous consulter.	
		Règlement	Au nom du « BIA »	
			CCP – La Source 46 727 83 C	